

## DÉCHETS

# Tri et valorisation des biodéchets : des solutions pour tous sur le territoire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » impose aux collectivités de donner à leurs usagers les moyens de ne plus déposer leurs biodéchets dans les ordures ménagères, parce qu'ils doivent être valorisés. Comment se traduit cette obligation sur le territoire ?

Ce que dit réellement la loi, c'est qu'Evolis 23 doit donner les moyens à ses usagers de ne plus déposer leurs biodéchets (épluchures, restes de repas, déchets de jardin, etc.) dans le bac à ordures ménagères, parce qu'ils doivent être valorisés. Et sur le territoire, le syndicat était prêt, en avance même. En effet, depuis de nombreuses années, le compostage, solution privilégiée sur les territoires ruraux, est en place. A chacun de s'en saisir ou de garder ses bonnes habitudes pour améliorer encore le détournement des biodéchets du bac noir.

### Point de compostage collectif

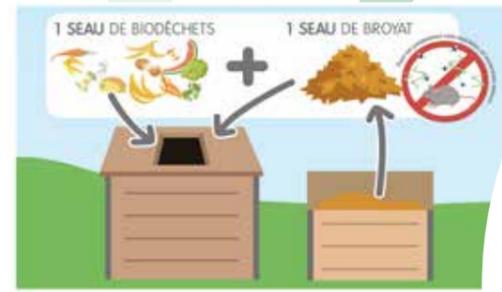
Bien entendu, tout le monde n'a pas la place de composter chez soi. C'est pourquoi des points de compostage collectif sont disposés sur l'ensemble du territoire. La liste est consultable sur le site internet d'Evolis 23, rubrique "composteurs".

Et pour étudier la possibilité d'installer un point de compostage collectif dans votre quartier, vous pouvez contacter l'équipe par mail à [compostage@evolis23.fr](mailto:compostage@evolis23.fr).

### Commande de composteur

Si vous ne disposez pas de composteur, commandez-le en ligne sur [www.evolis23.fr](http://www.evolis23.fr), rubrique "composteurs". Vous trouverez certainement celui qui correspond le mieux à vos besoins. Il est également possible de faire du compostage en tas sans aucun composteur, ou d'en fabriquer un.

### Le syndicat mixte EVOLIS 23 exerce la compétence « déchets » sur l'agglomération.



# Grand Guéret

## La lettre

Printemps 2024

[www.agglo-grandgueret.fr](http://www.agglo-grandgueret.fr)

## Édito

2024 : année charnière. Le 8 février, les élus communautaires ont approuvé le Budget 2024 de l'Agglo.

Un budget équilibré, ambitieux, qui dégage des capacités pour les actions à venir et qui témoigne de la bonne santé financière de notre intercommunalité.

C'est en outre un budget de transition, qui clôt une phase d'amélioration graduelle de nos finances et qui ouvre la perspective du grand investissement à venir pour le centre aquatique. 2024 sera en ce sens une année charnière et la publication récente de notre bilan de mi-mandat atteste de l'ampleur des projets déjà menés tout autant que des actions à venir.

La piscine a elle aussi été l'objet d'un vote favorable des élus communautaires, le 7 mars. En récupérant cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'Agglo a voulu diligenter une étude pour voir s'il était possible de la rouvrir sous des conditions optimales de sécurité, comme l'explique cette lettre.

Une piscine, c'est la garantie de l'apprentissage de la natation pour les enfants, condition essentielle de leur sécurité future. C'est aussi l'assurance pour les associations, les clubs, de pouvoir exercer pleinement leur passion. C'est encore une manière d'apporter du bien-être à nos concitoyens et de maintenir l'attractivité de notre territoire. C'est, enfin, un soutien précieux aux mairies de l'Agglo qui payaient de conséquents surcoûts pour le transport des écoliers vers d'autres piscines, en Creuse ou ailleurs.

Gouverner en responsabilité, assumer des décisions de service public, soutenir les communes de notre intercommunalité, défendre les associations et les habitants du territoire, tel est le rôle de l'Agglo.

Éric CORREIA  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Guéret

## SPORTS NATURE

# La piscine de Guéret va rouvrir en attendant le centre aquatique

Le 7 mars dernier, le conseil communautaire a acté, à une large majorité, la réouverture de la piscine de Guéret, dont la compétence a été transférée par la Ville de Guéret à l'Agglo le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A ce titre, l'Agglo a missionné un AMO<sup>1</sup> pour réaliser l'état des lieux ainsi qu'un diagnostic du bâtiment et le chiffrage d'une potentielle reconstruction, tel que l'exige le procès-verbal de mise à disposition des équipements lors d'un transfert de compétence.

### La fermeture de la piscine a pénalisé l'ensemble des usagers

Les bassins mobiles ne peuvent être ouverts que 4 mois par an à destination des seuls scolaires et ne satisfont que 25 % d'entre eux. Avant la fermeture, 27 % des scolaires entraient en 6<sup>e</sup> sans savoir nager, ils sont plus de 80 % depuis la fermeture ! Les communes du territoire ont en effet parfois dû renoncer à apprendre à nager aux enfants à cause de l'augmentation des frais de transport notamment.

### La sécurité est la priorité de l'Agglo

En s'appuyant sur le rapport de l'APAVE de 2020 qui concluait sur une possible réouverture moyennant des travaux de confortement, l'AMO<sup>1</sup> et une société d'ingénierie spécialisée dans les structures en béton armé ont pu confirmer la faisabilité de ces travaux avec une technique qui a fait ses preuves. Elle assurera le renforcement structurel

du bâtiment pour une durée de 5 ans minimum, en attendant l'ouverture du centre aquatique.

### L'Agglo envisage de rouvrir la piscine d'ici la fin d'année.

Le coût s'avère par ailleurs tout à fait compétitif par rapport aux coûts induits par les bassins mobiles et aux coûts de transport supportés par les communes. L'Agglo envisage de rouvrir la piscine d'ici la fin d'année, si toutefois elle parvient à recruter le nombre de maîtres-nageurs nécessaire afin de garantir l'accès en toute sécurité aux activités aquatiques, ainsi que l'apprentissage de la natation. Elle apportera ainsi à nouveau un service public de proximité dans des conditions de sécurité garanties et avec un niveau de confort sans comparaison avec celui des bassins mobiles.

## EN SAVOIR PLUS :

[www.agglo-grandgueret.fr/vos-questions-nos-reponses](http://www.agglo-grandgueret.fr/vos-questions-nos-reponses)

EN SAVOIR PLUS SUR LES AUTRES ALTERNATIVES POUR VOS BIODÉCHETS : [www.evolis23.fr](http://www.evolis23.fr)

## AGENDA

• Rencontre pro des musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine  
La Route du RIM  
les 28 et 29 mai  
à La Quincaillerie

• Exposition « Images et imaginaires des ponts » jusqu'au 15 juin



à la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret

• Salon de l'Habitat Retrouvez l'Agglo et ses partenaires du 21 au 23 juin au Hall de l'Agriculture à Guéret

## LOGEMENT / HABITAT

### Première permanence habitat - autonomie avec Creuse Habitat

L'Agglo soutient l'habitat privé et porte une attention particulière à l'adaptation des logements de ses habitants au vieillissement et au handicap. La décennie qui s'ouvre connaîtra une forte augmentation des populations de plus de 75 ans et le constat est clair : la grande majorité des séniors souhaite vieillir chez elle. Afin de faire face à ce défi et d'assurer le maintien à domicile de ces populations, l'Agglo participe, dans le cadre des Programmes d'Intérêt Général départementaux, au financement des travaux d'adaptation des logements éligibles aux aides de l'ANAH, comme par exemple l'adaptation de salles de bain, la pose d'un monte-escalier, les aménagements intérieurs et extérieurs, etc.

Pour répondre aux questions des habitants, l'Agglo organise en partenariat avec Creuse Habitat, une permanence d'information le mardi 4 juin dans les locaux de la mairie de Bussière-Dunoise.



Prenez rendez-vous au 05.87.80.90.36



Grand Guéret - La lettre - Printemps 2024 / Editée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en avril 2024.  
ISSN : ISSN 2649-1060 - Directeur de la publication : Éric CORREIA - Responsable de la rédaction et mise en page : service communication du Grand Guéret.  
Textes : services du Grand Guéret - Crédits photos : Grand Guéret / JM. PERICAT / EVOLIS 23 / CANVA / Pixabay, 2476217, Stocksnap, Kira / Freepik, Flatart.  
Impression sur papier PEFC : Groupe SODIMASS (36) - Tirage : 16 000 exemplaires.  
Retrouvez la lettre en ligne sur : [www.agglo-grandgueret.fr](http://www.agglo-grandgueret.fr). Pour la recevoir, écrivez à : [service.communication@agglo-grandgueret.fr](mailto:service.communication@agglo-grandgueret.fr).

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise - La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Mazerat - Montaigut-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel - Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guérois - Saint-Silvain-Montaigut - Saint-Sulpice-le-Guérois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois - Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes.

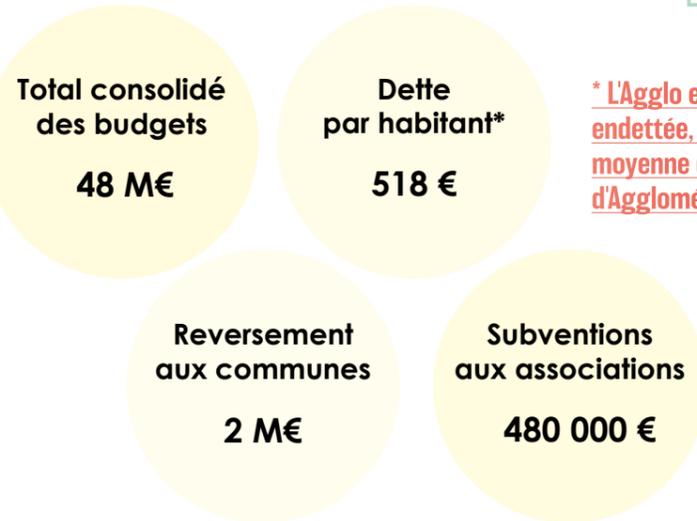


<sup>1</sup> Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

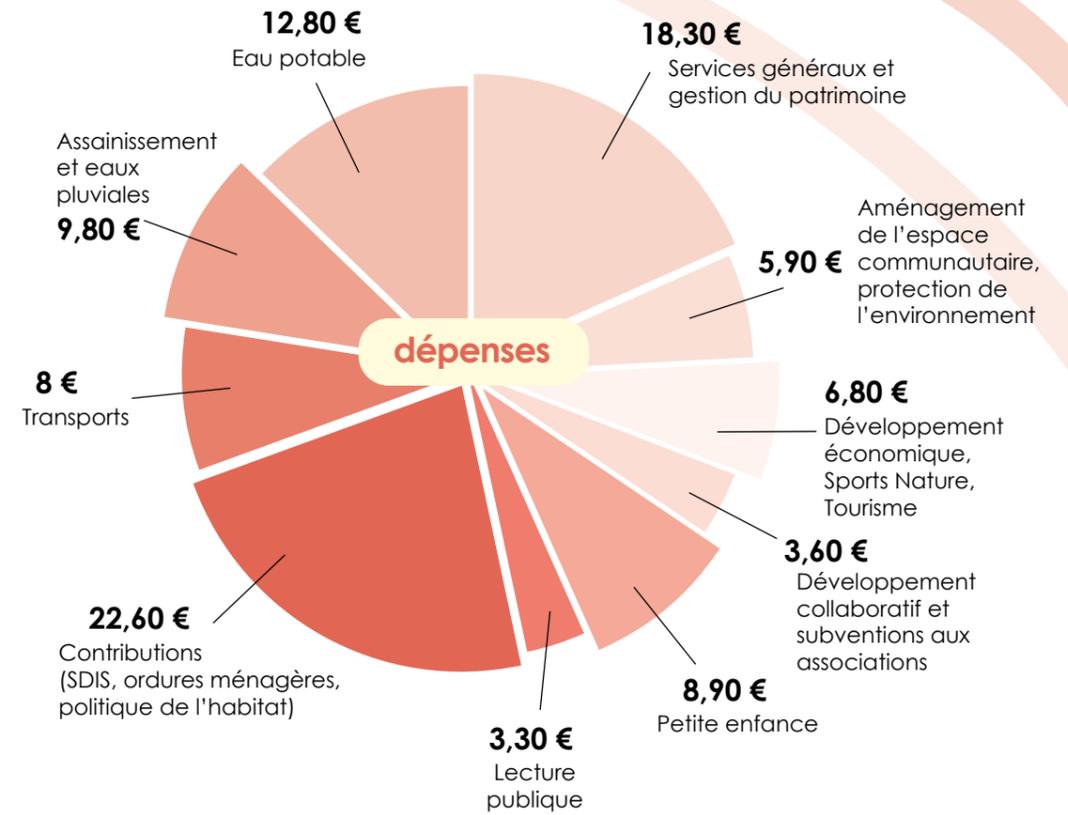
# Des finances saines, des orientations budgétaires solides

# 2024

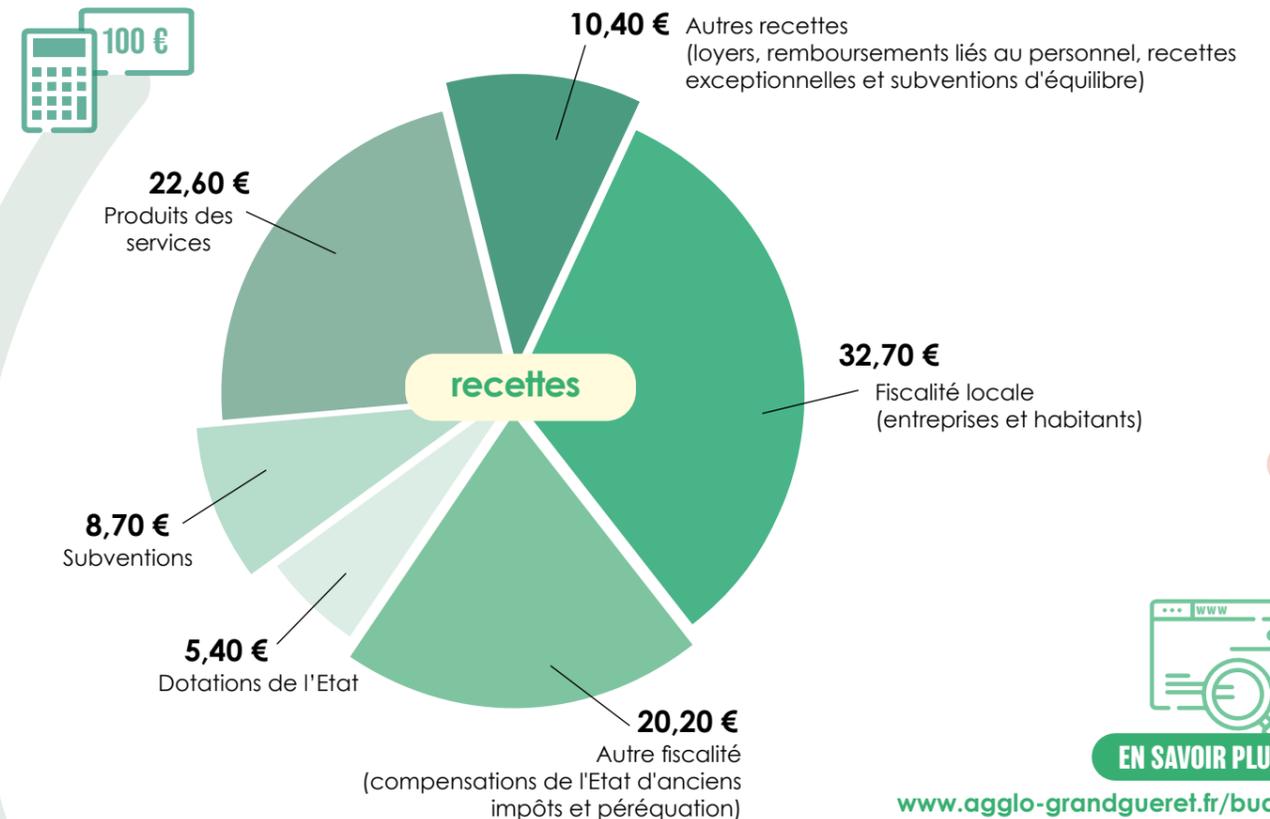
## Les chiffres clés



*\* L'Agglo est 20 % moins endettée, par habitant, que la moyenne des Communautés d'Agglomération comparables.*



## La répartition des dépenses et recettes de fonctionnement pour 100 €



**Eric BODEAU,**  
1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des finances

Le vote de son budget est une phase essentielle de la gouvernance de l'Agglo. Disposer de finances saines, qui permettent d'envisager le futur avec optimisme et de programmer des opérations comme le futur centre aquatique, relève d'un exercice de sincérité et de responsabilité devant nos concitoyens.

En approuvant le budget 2024 de l'Agglo, vos élus communautaires l'ont bien compris.

Ils ont ainsi approuvé les orientations budgétaires solides de notre intercommunalité, constaté sa bonne santé financière, son endettement bas, son équilibre comptable et sa capacité à financer pleinement les services publics qu'elle assure. Ils ont validé une ambition pour le territoire : celle d'y maintenir un bon niveau de service et d'assurer son attractivité à l'heure où il n'est que temps de freiner la saignée démographique creusoise.

Ce budget est donc celui de la sérénité et du projet. De la bonne gestion du présent et de l'anticipation du futur. Nous vous le devons. Ainsi va la saine gouvernance, transparente envers vous. Ainsi devrait toujours s'exercer la vie publique.

## Les grands projets 2024 (en € HT)



EN SAVOIR PLUS :

[www.agglo-grandgueret.fr/budget](http://www.agglo-grandgueret.fr/budget)